

Questions orales

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, nous parlons d'une question de jugement de la part du gouvernement. Nous parlons de questions de favoritisme qui peuvent avoir ou ne pas avoir d'implications criminelles mais qui mettent en cause le jugement de ce gouvernement, qui fait constamment l'erreur de traiter de façon favorable ceux qui sont proches du parti conservateur. Nous parlons de prudence et d'un gouvernement qui vend 187 000 \$ un terrain d'une valeur de 4,5 millions et vend des maisons 3000 \$ ou 4000 \$, alors que les gens de ce pays ne peuvent en acheter parce qu'elles se vendent maintenant plus de 100 000 \$.

Le gouvernement acceptera-t-il une enquête d'un comité de la Chambre, le comité des comptes publics, sur tous les aspects de cette affaire, à l'exclusion des aspects criminels dont s'occupe la GRC?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député laisse entendre dans sa question qu'il pourrait y avoir un aspect criminel. Le député doit aux Canadiens et à la Gendarmerie royale du Canada de faire en sorte que rien de ce qui se passe ici ne vienne gêner l'enquête de la GRC. J'espère . . .

M. Cassidy: Réparer.

M. Beatty: Excusez-moi, monsieur le Président, j'aimerais terminer ma réponse. J'espère que les résultats de l'enquête de la GRC seront disponibles bientôt. Lorsque nous les aurons, on répondra à toutes les questions du député, même celles qui nous prêtent faussement des intentions et celles qui sont basées sur des insinuations.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Vous faites honte à votre circonscription.

Mlle MacDonald: Combien de fois avez-vous dû retirer vos accusations?

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE MILITAIRE DE SUFFIELD—LES ALLÉGATIONS
RELATIVES AUX ESSAIS DE GAZ INNERVANTS

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Défense nationale. Hier, le député de Skeena a fait des allégations très graves. Il a affirmé qu'un ancien membre des forces armées canadiennes souffrait de problèmes de santé associés aux essais de gaz innervants auxquels il aurait participé en 1965, à Suffield. Le ministre peut-il indiquer à la Chambre si ces allégations sont fondées?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur le Président. Hier, après la période des questions, je me suis renseigné à ce sujet. Je peux affirmer aux

députés à cette Chambre que le député de Skeena a omis de les aviser que l'ancien militaire qui l'a contacté ne voulait pas se plaindre de quoi que ce soit, mais voulait simplement lui conseiller de consulter les dossiers de paye pour retracer les bénéficiaires, puisqu'il n'était pas sûr lui-même d'avoir été exposé aux gaz innervants et qu'il croyait que ses maux venaient de causes naturelles.

Nous avons également effectué d'autres recherches pour déterminer la nature exacte des essais auxquels l'ex-militaire a participé. Nous avons découvert qu'il n'a jamais été exposé aux gaz innervants. Il a participé à des essais de gaz moutarde, mais ce gaz était si dilué qu'il n'avait eu aucun effet à l'époque et qu'il ne pourrait expliquer les symptômes dont souffre l'ancien militaire.

Malheureusement, comme c'est souvent le cas dans les campagnes de propagande que mène le NPD, c'est la vérité qui en souffre.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LA VENTE DE TERRAINS À MOISIE—LA LETTRE QUI AURAIT ÉTÉ
ENVOYÉE AU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de la Défense nationale. Elle porte sur l'affaire de fraude dans les soumissions de Moisie. En mai 1988, le collègue du ministre, le ministre des Travaux publics, a reçu une lettre d'un fonctionnaire de son ministère, M. Hylands, contenant des renseignements très graves sur cette affaire. Le collègue du ministre a-t-il reçu cette lettre? L'a-t-il eue? Qu'en a-t-il fait? Où est-elle maintenant? L'a-t-il donnée au premier ministre? Si oui, quand? L'a-t-il donnée à la GRC et quand? Peut-il nous dire cela, au moins?

M. Mayer: Plus fort! On ne vous entend pas.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Le voilà qui crie de plus belle!

M. Boudria: Vous ne m'entendiez pas non plus la dernière fois.

M. Beatty: Monsieur le Président, encore une fois, le député introduit sa question en portant une accusation. Selon lui, quelqu'un se serait rendu coupable d'une irrégularité criminelle, soit de manoeuvres frauduleuses dans les soumissions. Il s'agit d'un délit prévu au Code criminel.

M. Tobin: Où est la lettre?

M. Beatty: C'est précisément pour cette raison qu'il a toujours été entendu que la Chambre ne se mêlait pas d'une question dont la police était saisie.